MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20261030-000202648-DE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt octobre deux mille vingt-six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; M Franck PERRON, Mme Léa DELISLE, Mme Marie LEPAGE, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Isabelle GARGENT, M Stéphane LE HÉGARATTE, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : M Anthony TARDIVEL (donne procuration à Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ)
Absent : M Stéphane LE HÉGARATTE

Date de la convocation : 20/10/2026

Date d'affichage : 3/10/2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Léa DELISLE

Délibération n° 2026-48

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ÉCOLE NOTRE DAME QUINTIN

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est astreinte à participer aux frais de fonctionnement pour la scolarisation 2025-2026 de 7 élèves sur la commune de QUINTIN. : **5 élèves de primaire et 2 élèves de maternelle**

Mme Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du service du contrôle budgétaire et des dotations de l'État de la préfecture des Côtes d'Armor indiquant que la commune de Saint Gildas ne disposant pas d'école publique primaire, la contribution aux écoles privées doit se fonder sur le coût moyen départemental par élève à savoir pour la période 2025-2027, 570 €/élève de classe primaire et 1 650€/élève de classe maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- ACCEPTE de procéder au paiement des frais de fonctionnement scolaire qui lui incombe pour les élèves de l'école privée de QUINTIN sur la base du coût moyen départemental par élève, à savoir :
5 élèves primaire x 570 € + 2 élèves maternelle x 1 650€
Soit un total de 6 150 €

Mme Le Maire,
Carine MÉROT

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)